



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date d'émission 25-juil.-2018

Date de révision 26-juil.-2018

Numéro de révision 1

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identificateur de produit SGH

Nom du produit A10 PAINT MARKER - A20 PAINT MARKER WITH REVERSIBLE TIP - A30 BROAD TIP PAINT MARKER - MOST COLORS

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit A10: #10101 Black;#10102 Blue;#10103 Green;#10104 Red;#10105 White;#10106 Yellow;#10107 Orange;#10109 Light Green;#10111 Pink;#10112 Violet;#10113 Light Blue, #10115 Brown
A20: #10701 Black;#10702 Blue;#10703 Green;#10704 Red;#10705 White;#10706 Yellow;#10707 Orange;#10709 Light Green;#10711 Pink;#10712 Violet;#10713 Light Blue;#10715 Brown;#10717 Gray
A30: #10301 Black;#10302 Blue, #10303 Green;#10304 Red;#10305 White;#10306 Yellow;#10307 Orange;#10309 Light Green;#10311 Pink;#10312 Violet;#10313 Light Blue.

No. ONU UN1210

Synonymes aucune

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Marqueur à base de solvant

Utilisations déconseillées Ne pas utiliser sur la peau. Conserver hors de la portée des enfants.

Renseignements sur le distributeur

Adresse Fournisseur

U-Mark, Inc
102 Iowa Ave.
Belleville, IL 62220
TEL: 618-235-7500

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence chimique

Téléphone d'urgence 24 heures : Infotrac 1 800 535-5053 (États-Unis et Canada),
1 352 323-3500 (International)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit est un article tel que défini par la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 d'OSHA (29 CFR 1910.1200), le SIMDUT - Canada 2015, lequel comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée

et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), ainsi que la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique. Aucune exposition à des produits chimiques dangereux ne devrait se produire lors de l'utilisation prévue du produit. Une mauvaise utilisation du produit peut se traduire par une exposition à des produits chimiques dangereux.

Éléments pour les étiquetes

Mot indicateur

aucune

Dangers physiques et pour la santé non classés ailleurs

Sans objet.

Conseils de prudence

Prévention

- aucune

Conseils généraux

- Aucun

Entreposage

- aucune

Élimination

- aucune

Autres informations

Pas d'information disponible

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Cette matière n'est pas considérée dangereuse selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Alcool propylique	71-23-8	30-70	-	-
Titane (dioxyde de)	13463-67-7	<1-20	-	-
Oxyde de fer	1309-37-1	0-6	-	-
Noir de carbone	1333-86-4	0-5	-	-
C.I. Pigment bleu 15	147-14-8	0-5	-	-
Silice	7631-86-9	1-3	-	-
Silice cristalline	14808-60-7	0-<1	-	-

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures requises pour les premiers secours

Conseils généraux

Aucun premier soin requis dans des conditions normales d'utilisation.

Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
Inhalation	En cas de symptômes de problèmes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes/effets les plus importants Aucun à notre connaissance

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés aucune

Dangers spécifiques du produit L'encre contenue dans ce produit est inflammable, mais ne s'enflamme pas facilement.

Données sur les risques d'explosion
Sensibilité à un choc mécanique Aucune.
Sensibilité à une décharge statique Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Enlever toute source d'inflammation.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Éviter le rejet dans l'environnement. Acheminer le contenu/contenant vers une usine agréée d'élimination des déchets. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Aucun nécessaire.

Méthodes de nettoyage Ramasser et mettre dans des contenants proprement étiquetés.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Manutention Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Entreposage Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Produits incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition Les limites d'exposition suivantes sont offertes à titre indicatif seulement; on ne s'attend pas à une exposition dans des conditions normales d'utilisation ou d'entreposage.

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Alcool propylique 71-23-8	TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ (vacated) TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 500 mg/m ³ (vacated) STEL: 250 ppm (vacated) STEL: 625 mg/m ³	IDLH: 800 ppm TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 625 mg/m ³
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³
Oxyde de fer 1309-37-1	TWA: 5 mg/m ³ respirable particulate matter	TWA: 10 mg/m ³ fume TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ fume and total dust Iron oxide (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction regulated under Rouge	IDLH: 2500 mg/m ³ Fe dust and fume TWA: 5 mg/m ³ Fe dust and fume
Noir de carbone 1333-86-4	TWA: 3 mg/m ³ inhalable particulate matter	TWA: 3.5 mg/m ³ (vacated) TWA: 3.5 mg/m ³	IDLH: 1750 mg/m ³ TWA: 3.5 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ Carbon black in presence of Polycyclic aromatic hydrocarbons PAH
C.I. Pigment bleu 15 147-14-8	TWA: 1 mg/m ³ Cu dust and mist	-	IDLH: 100 mg/m ³ Cu dust and mist TWA: 1 mg/m ³ Cu dust and mist
Silice 7631-86-9	10 mg/m ³	20 mppcf TWA; ((80)/(%) SiO ₂) mg/m ³	IDLH: 3000 mg/m ³ TWA: 6 mg/m ³
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable particulate matter	30/(%SiO ₂ +2) mg/m ³ TWA, Total Dust; 250/(%SiO ₂ +5) mppcf TWA, respirable fraction; 10/(%SiO ₂ +2) mg/m ³ TWA, respirable TWA: 0.1 mg/m ³ (vacated)	IDLH: 50 mg/m ³ respirable dust TWA: 0.05 mg/m ³ respirable dust

Sécurité intégrée appropriée

Mesures techniques Aucun dans des conditions normales.

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide.	Aspect	Varie.
Odeur	Alcool.	Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>
pH	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point de fusion/intervalle de fusion	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	96 °C / 205 °F	(Encre liquide seulement)
Point d'éclair	23 °C / 73 °F	(Encre liquide seulement)
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Limites d'inflammabilité dans l'air		
limite supérieure d'inflammabilité	13.5%	
limite inférieure d'inflammabilité	2.1%	
Pression de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité relative	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans l'eau	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Propriétés d'inflammabilité	Inflammable.	
Propriétés explosives	Donnée non disponible	
Propriétés comburantes	Donnée non disponible	

Autres informations

Teneur en COV (%) donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>Réactivité</u>	donnée non disponible
<u>Stabilité chimique</u>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<u>Possibilité de réactions dangereuses</u>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<u>Polymérisation dangereuse</u>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<u>Conditions à éviter</u>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
<u>Produits incompatibles</u>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Renseignements sur le produit	Le produit ne représente pas un danger de toxicité aiguë selon les informations connues ou fournies
Inhalation	Aucun dans des conditions d'utilisation normales
Contact avec les yeux	Aucun dans des conditions normales
Contact avec la peau	Aucun dans des conditions normales.
Ingestion	Aucun dans des conditions normales.

Mesures numériques de toxicité - Produit

Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document SGH :

DL50 orale 1747 mg/kg; Estimation de la toxicité aiguë

DL50 épidermique 3787 mg/kg; Estimation de la toxicité aiguë

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 Voie orale	DL50 Par voie cutanée	CL50 par inhalation
Alcool propylique	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4049 mg/kg (Rabbit)	> 13548 ppm (Rat) 4 h
Titane (dioxyde de)	> 10000 mg/kg (Rat)	-	> 6820 mg/m ³
Oxyde de fer	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Noir de carbone	> 15400 mg/kg (Rat)	> 3 g/kg (Rabbit)	-
C.I. Pigment bleu 15	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Silice	= 7900 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	>2.2 mg/L (Rat) 4 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes aucun en utilisation appropriée

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques à la suite d'expositions de courte et de longue durées

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Pas d'information disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales Pas d'information disponible

Cancérogénicité Ce produit contient du dioxyde de titane qui est classé comme un carcinogène possible lorsqu'il est présent sous forme de poussière respirable. Ceci n'est pas pertinent pour ce produit, car celui-ci est liquide. Ce produit contient du noir de carbone qui est classé comme un carcinogène possible lorsqu'il est présent sous forme de poussière respirable. Cela n'est pas pertinent pour ce produit, car celui-ci n'est pas sous une forme respirable. Ce produit contient la silice cristalline (quartz) sous une forme non respirable. L'inhalation de la silice cristalline est peu probable suite à l'exposition à ce produit.

Nom Chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Titane (dioxyde de)		Group 2B		X
Oxyde de fer		Group 3		
Noir de carbone	A3	Group 2B		X
Silice		Group 3		
Silice cristalline	A2	Group 1	Known	X

ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 – Agent cancérigène suspecté chez l'Homme

A3 – Canérocigène chez l'animal

CIRC: (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

NTP : (National Toxicity Program)

Connu – Cancérogène connu

OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Pas d'information disponible

STOT - exposition unique Pas d'information disponible

STOT - exposition répétée Pas d'information disponible

Risque d'aspiration Pas d'information disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Sans objet

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Alcool propylique 71-23-8		LC50 96 h: = 4480 mg/L flow-through (Pimephales promelas)	EC50 = 17700 mg/L 5 min EC50 = 45000 mg/L 5 h EC50 = 8686 mg/L 15 min EC50 = 980 mg/L 12 h	EC50 48 h: 3339 - 3977 mg/L Static (Daphnia magna) EC50 48 h: = 3642 mg/L (Daphnia magna)
Noir de carbone 1333-86-4	-	-	-	EC50 24 h: > 5600 mg/L (Daphnia magna)
C.I. Pigment bleu 15 147-14-8		LC50 48 h: > 100 mg/L static (Oryzias latipes)		
Silice 7631-86-9	EC50 72 h: = 440 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h: = 5000 mg/L static (Brachydanio rerio)		EC50 48 h: = 7600 mg/L (Ceriodaphnia dubia)

Persistence et dégradabilité Pas d'information disponible

Bioaccumulation Pas d'information disponible

Nom Chimique	Log Poctanol/eau
Alcool propylique	0.34
C.I. Pigment bleu 15	6.6

Mobilité Pas d'information disponible

Autres effets nocifs Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Sans objet

Nom Chimique	RCRA	RCRA - Base pour une inscription	RCRA - déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Alcool butylique normal - 71-36-3		Included in waste stream: F039		U031

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

No. ONU UN1210
Nom officiel d'expédition Printing ink
Classement des dangers 3
Groupe d'emballage III
Description UN1210, Printing ink, 3, III, Limited Quantity
Numéro du guide des interventions d'urgence 129

TMD

No. ONU UN1210
Nom officiel d'expédition Printing ink
Classement des dangers 3
Groupe d'emballage III
Description UN1210, Printing ink, 3, III, Limited Quantity

MEX

No. ONU UN1210
Nom officiel d'expédition Printing ink
Classement des dangers 3

Groupe d'emballage III
Description UN1210, Printing ink, 3, III, Limited Quantity

IATA

No. ONU UN1210
Nom officiel d'expédition Printing ink
Classement des dangers 3
Groupe d'emballage III
Code ERG 3L
Description UN1210, Printing ink, 3, III, Limited Quantity

IMDG/IMO

No. ONU UN1210
Nom d'expédition Printing ink
Classement des dangers 3
Groupe d'emballage III
EmS N° F-E, S-D
Description UN1210, Printing ink, 3, III, (23°C c.c.), Limited Quantity

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements internationaux

Substances appauvrissant la couche d'ozone Sans objet

Polluants organiques persistants Sans objet

Déchet dangereux

Nom Chimique	Convention de Bâle (déchets dangereux)
C.I. Pigment bleu 15	Y22

La Convention de Rotterdam (consentement éclairé préalable) Sans objet

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

LIS/LES Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées. Selon le règlement modifié à 40 CFR 370, la déclaration selon l'EPCRA 311/312 Tier II pour l'année civile 2017 devra correspondre aux classifications de danger mises à jour.

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42):

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
C.I. Pigment bleu 15		X		

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive

Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

Réglementations des Etats

Proposition 65 de la Californie

La classification indiquée ci-dessous ne s'applique qu'au dioxyde de titane respirable et au noir de carbone respirable. La classification indiquée ci-dessous ne s'applique qu'au quartz respirable. Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom Chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Titane (dioxyde de)	13463-67-7	Carcinogen
Noir de carbone	1333-86-4	Carcinogen
Silice cristalline	14808-60-7	Carcinogen

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Le « X » signifie que les ingrédients sont indiqués dans la liste du droit de savoir de l'état.

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Alcool propylique	X	X	X		X
Titane (dioxyde de)	X	X	X	-	X
Oxyde de fer	X	X	X		X
Noir de carbone	X	X	X	X	X
C.I. Pigment bleu 15	X		X		

États-Unis Informations sur les étiquettes EPA

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA Danger pour la santé 0 Inflammabilité 2 Instabilité 0 Dangers physico-chimiques -

HMIS Danger pour la santé 0 Inflammabilité 2 Danger physique 0 Précautions individuelles X

Préparée par Intendance de produit
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1-800-572-6501

Date d'émission 25-juil.-2018
Date de révision 26-juil.-2018
Note de révision Nouveau format régional.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche signalétique